




# Tout savoir sur le PEA pour les jeunes

 29/01/2024

Afin d'inciter les jeunes à s'habituer aux marchés boursiers et à investir dans un portefeuille d'actions, la loi Pacte a mis en place le PEA jeune. Ce produit d'épargne et de défiscalisation fonctionne comme le PEA classique – avec ses avantages et inconvénients – mais avec un plafonnement réduit au niveau des versements.

Vous souhaitez connaître le mécanisme ainsi que les conditions du PEA jeune ? Vous souhaitez savoir quel âge est requis pour ouvrir un PEA jeune ? Quel est le plafond du PEA jeune ? Découvrez les informations essentielles à savoir sur le PEA destiné aux jeunes.

## Qu'est-ce que le PEA jeune ?

Le PEA jeune est un plan d'épargne en actions destiné aux jeunes de 18 à 25 ans rattachés au foyer fiscal de leurs parents. Il s'agit d'un produit d'épargne encore récent puisqu'il a été mis en place en août 2019. Il permet d'acheter et de vendre des titres d'entreprises, mais aussi de bénéficier d'avantages fiscaux. Les titres peuvent prendre l'une des formes suivantes :

- Actions d'entreprises européennes (parts d'entreprises, certificats d'investissement, etc.) ;
- OPC : ce sont des Organismes de placements collectifs tels que les Sicav (Sociétés d'investissement à capital variable où vous devenez actionnaire), et les FCP (Fonds communs de placement) où vous investissez en tant qu'associé ;

Ce produit financier est particulièrement intéressant sur le long terme puisque les avantages fiscaux s'opèrent à partir de 5 ans. De plus, vous pouvez ouvrir un PEA aussi longtemps que vous le souhaitez, l'ancienneté de votre contrat étant conservée.

## Quelle est la différence entre le PEA et le PEA jeune ?

Les 2 dispositifs se distinguent essentiellement au niveau du plafond des versements : 150 000 euros pour le 1er et 20 000 euros pour le 2nd.

**À noter** : lorsque vous n'êtes plus rattaché au foyer fiscal de vos parents, votre PEA passe automatiquement au PEA classique, avec un plafonnement porté à 150 000 euros.

## Comment fonctionne le PEA jeune ?

Comme son équivalent classique, le plan d'épargne en actions jeune comporte 2 types de comptes associés :

- Un compte-espèces qui sert au transfert des fonds issus des achats et des ventes, mais aussi au prélèvement des frais ainsi qu'au versement des dividendes ;
- Un compte-titres qui permet d'investir dans les valeurs mobilières (Sicav, actions, bons de souscriptions, parts d'OPC, parts de SARL, certificats paritaires, certificats mutualistes, etc.).

## Comment ouvrir un PEA jeune ?

Vous devez être une personne majeure domiciliée en France et être fiscalement rattaché à vos parents. Il n'y a pas de versement minimum à respecter lors de l'ouverture d'un PEA jeune. La loi PACTE a par ailleurs établi un plafonnement limité pour les frais de gestion. Ainsi, les frais d'ouverture ne peuvent dépasser 10 euros. Mais il faut y ajouter des frais de tenue de compte (maximum 0,4 % de la valeur des titres) et les frais de transactions dans les OPC.

Le PEA est limité à 2 par foyer fiscal, celui de l'enfant majeur (tant qu'il est fiscalement rattaché à ses parents) comptant dans les 2. Les versements peuvent être effectués soit en espèces, soit par chèque, soit encore par virement. Vous pouvez choisir librement la fréquence et le montant des versements.

[BCLO\_PROMO]

**À savoir** : la date à laquelle vous effectuez le 1er versement est celle qui correspond à l'ouverture de votre contrat.

## Quels sont les avantages d'un PEA jeune ?

Les avantages résident dans la possibilité de réaliser un investissement en actions, ainsi que dans la réduction fiscale octroyée. Celle-ci dépend de la durée du contrat :

- Si vous effectuez un retrait avant les 5 ans d'anniversaire, vous serez imposé au taux global de 30 % (12,80 % de prélèvement forfaitaire unique + 17,20 % de cotisations sociales) ;
- Si les retraits sont effectués après 5 ans d'ancienneté, vous bénéficiez de réductions fiscales puisque seuls les prélèvements sociaux de 17,20 % sont prélevés.

# Quels sont les inconvénients d'un PEA jeune ?

Il n'existe pas de risques à proprement parler liés à ce produit financier. Il convient de noter, cependant, que tous les titres ne peuvent pas être placés dans un PEA jeune.

Ce dispositif présente ainsi plus d'avantages que d'inconvénients.

Le PEA jeune constitue ainsi un excellent moyen d'investir sur le long terme même en commençant jeune. En effet, il vaut mieux commencer à épargner le plus tôt possible, pour préparer sa retraite.

**Important :** Tout retrait réalisé avant 5 ans entraîne la clôture du contrat PEA jeune, sauf pour des raisons particulières (création d'entreprise, invalidité, licenciement, etc.).

## Où ouvrir un PEA jeune ?

Ce produit d'épargne est proposé soit par une banque, soit par un organisme ayant le rôle d'intermédiaire financier.

**Commencez dès maintenant !**

Le plan d'épargne en actions dédié aux jeunes est spécifiquement conçu pour vous initier à l'investissement en bourse. Commencez à investir tôt pour bien préparer votre avenir et avancer l'esprit serein. Réalisons ensemble votre projet d'épargne sur le long terme ! Parce que demain se prépare aujourd'hui. N'hésitez pas, lancez-vous !